

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Références dossier : Commune de Manage : n° PE 24-239 / DPA : 10013157

Concerne la demande de : IRON MOUNTAIN BELGIUM - Verbrande Brugsesteenweg 58 à 1850 GRIMBERGEN - Monsieur HIJLKEMA Anton

En vue d'obtenir le **permis d'environnement** pour le stockage et la gestion d'archives papier - Rue Adolphe Quetelet 15 à 7180 Seneffe. Code(s) NACE(s) : 63.12.12.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable. La notice d'évaluation des incidences, les plans et les autres documents constitutifs du dossier synthétisent suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement. Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

L'ensemble du dossier est disponible sur demande auprès du Service Environnement dont les coordonnées se trouvent ci-dessous.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
22-04-24	29-04-24	Commune de Manage Service Environnement Place Albert 1 ^{er} , 1 à 7170 Manage Le 14-05-24 à 10 h00.	Commune de Manage Service Environnement Place Albert 1 ^{er} , 1 à 7170 Manage

Le dossier peut être consulté du 29 avril au 14 mai 2024 **de préférence sur rendez-vous** au Service Environnement Place Albert 1^{er}, 1 à 7170 Manage. Téléphone : 064/518.281. Email : environnement@manage-commune.be

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous **au plus tard vingt-quatre heures à l'avance** auprès du service Environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.


Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

Du demandeur	Du conseiller en environnement (à défaut agent communal délégué à cet effet)	Du fonctionnaire technique
IRON MOUNTAIN BELGIUM - Monsieur HIJLKEMA Anton Verbrande Brugsesteenweg 58 à 1850 GRIMBERGEN Tél. : 02/712.20.20 – cust@ironmountain.be	Commune de Manage Service Environnement Place Albert 1 ^{er} , 1 à 7170 MANAGE Tel : 064/518 281 – environnement@manage-commune.be	M. Daniel VANDERWEGEN, A.R.N.E. - D.P.A. Rue de L'Ecluse, 22 6000 Charleroi 071/65.47.80

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est : le Collège communal de la Commune de Seneffe.

Manage, le 17/04/2024,

Le Directeur Général f.f.,


Jean-François BRICHANT.

Par le Collège,



Le Bourgmestre,


Bruno POZZONI.